

Règlement du jeu de l'été 2024

Article 1 - Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par le syndicat des cadres A – CGC Finances Publiques, domicilié 86-92, allée de Bercy 75572 Paris Cedex 12, désigné ci-après « l'organisateur ».

Article 2 - Lot

Les participants ayant envoyé la bonne réponse au jeu de l'été participeront à un tirage au sort qui désignera 10 gagnants d'un ensemble de goodies spécial jeux olympiques.

Article 3 - Condition de participation

Les participants sont ceux ayant été destinataires du courriel les invitant à participer (cadres A de la DGFIP).

Article 4 - Modalités de participation

La participation au jeu de l'été est ouverte à compter du 01/08/2024 au 31/08/2024.
La participation est limitée à une participation par agent.

Article 5 - Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué après la clôture du jeu parmi toutes les bonnes réponses reçues.
Dix gagnants seront désignés et avertis individuellement.

Article 6 - Données personnelles

Les données à caractère personnel concernant les gagnants seront collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu dans le but de leur remettre les lots leur étant attribués.
Ces données seront supprimées dès confirmation de la bonne réception du lot.

Article 7 - Acceptation du règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
Toute contestation devra obligatoirement être formulée par écrit à l'adresse suivante :
CGC Finances Publiques – 86,92 allée de Bercy 75072 Paris cedex 12 dans un délai maximum de sept (7) jours à compter de la date de clôture du tirage au sort. Aucune réclamation n'étant recevable passé ce délai.

Article 8 - Force majeure

Le syndicat se réserve le droit de cesser, interrompre ou proroger le tirage au sort en tout temps si les circonstances l'exigeaient et sans qu'une quelconque indemnité ne soit exigible par les participants.
Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.
Le syndicat ne pourra notamment pas être tenu responsable en cas d'intervention malveillante, de problèmes de matériel ou logiciel, de dysfonctionnements de logiciel ou de matériel, d'erreurs humaines ou d'origine électrique, en cas de force majeure ou de perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement du jeu.

Fait à Paris, le 01 Aout 2024.

CGC Finances Publiques 86,92 allée de Bercy 75572 Paris cedex 12